



D'IDÉES NAISSENT LES PROJETS

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

D'Idées Naissent les Projets (par abréviation INP) – SARL au capital de 4 000 euros. RCS Roanne 801 810 888 - APE 7021Z – SIRET 801 810 888 00017 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 01 801 810 888  
Siège : 436-7 Route de Pouilly 42155 OUCHES.  
Numéro de Déclaration d'Activité de Formation Professionnelle : 84420318542  
Dénomination de l'entité Formation Professionnelle : INP FORMATION (ci-dessous nommée INP)

### 1. GENERALITES

1.1 Les prestations effectuées par la société INP sont soumises aux conditions générales suivantes, auxquelles le client déclare adhérer sans restriction ni réserve

- dès qu'il adresse à INP une commande de prestation de services, de conseil ou toute autre prestation de communication pour INP Communication
- dès qu'il adresse à INP une commande de formation pour INP Formation.

1.2 Ces conditions générales de vente précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de livraison.

1.3 Les conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à partir du site internet [www.inp-communication.fr](http://www.inp-communication.fr) en cliquant sur le lien "Conditions générales de vente" (CGV). Toute commande passée par un client auprès de la société INP impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ci-après.

### 2. MODE DE PRISE DE COMMANDE

2.1 Le client passe commande par mail ou par courrier. Pour les prestations effectuées par INP Communication, un acompte de 40 % est exigé à la commande, le solde 60 % étant payable à réception de facture. Le paiement se fait par chèque à l'ordre de INP ou par virement sur le compte de INP. Seules les négociations préalables et écrites entre le client et la société INP autorisent des conditions de commande différentes et un règlement différent, celui-ci ne pouvant excéder 30 jours fin de mois.

2.2 Les commandes passées et présentées ci-dessus engagent le client de manière irrévocable. Toutefois si le client décidait de ne pas donner suite à sa commande passée ou pour tout autre cas de défaillance, un montant de la prestation souhaitée serait calculé selon le temps passé au tarif horaire en vigueur.

2.3 Toute commande passée et validée par la société INP sera confirmée au client par l'envoi dans les meilleurs délais d'un mail ou d'un courrier.

### 3. INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS DE SERVICES ET DE CONSEIL

3.1 La société INP propose des prestations :

- de services et de conseil, en communication ou dans d'autres domaines,
- de conception et de développement d'applications, de sites web, d'applications mobiles,
- d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre,
- de vente en ligne de produits,
- de relations presse et rédaction de contenu rédactionnel,
- de formation professionnelle.

3.2 Le devis établi par la société INP devra porter la mention "Bon pour accord", signature du gérant ou de la personne responsable légalement ainsi que du cachet commercial.

3.3 La société INP se réserve le droit de refuser toutes prestations et tous travaux manifestement contraires aux bonnes mœurs, racistes et/ou à caractère illégal. Les prestations de services achetées sont placées sous l'unique responsabilité du client, et tout événement de nature à annuler les prestations pour lesquelles elles ont été achetées ne saurait engager la responsabilité de la société INP, ni donner lieu à aucun dédommagement, ni à annuler la vente.

3.4 La société INP ne pourrait être tenue pour responsable d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle pour tous travaux, modifications, créations effectués à partir d'éléments tels que les codes sources, textes, logos, graphismes, images, photos ou tout autres données fournis par le client dont il n'aurait pas la propriété exclusive.

3.5 De même, les informations contenues dans les applications et logiciels développés ou sur les conceptions graphiques relèvent de la seule responsabilité du client.

INP - 436-7 route de Pouilly - 42155 OUCHES – FR  
[sarah@inp-communication.fr](mailto:sarah@inp-communication.fr) – [sophie@inp-communication.fr](mailto:sophie@inp-communication.fr)  
 SIRET : 80181088800017 – NDA 84 42 031 8542

3.6 Les prix de vente des prestations de services et de conseils sont exprimés en euros hors taxes (HT). Le taux horaire des prestations est fixé à 70 € HT / heure. Pour le prix de vente des prestations de formation professionnelle, se reporter aux fiches formation, paragraphe tarifs sur notre site [www.inp-formation.fr](http://www.inp-formation.fr) ou sur demande [contact@inp-formation.fr](mailto:contact@inp-formation.fr).

3.7 Les prix des prestations de services et de conseil peuvent évoluer à tout moment sauf devis accepté par la société INP.

3.8 Toute commande entraîne l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et aux conditions particulières à chaque prestation qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Lorsqu'un devis est établi par la société INP, les conditions particulières de celui-ci viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales.

3.9 La société INP se réserve le droit de modifier ses services sans préavis et sans autre formalité que de porter ces modifications dans ses conditions générales de vente.

3.10 Il est expressément convenu entre le client et la société INP que les échanges de mails en l'absence de documents contractuels, peuvent servir à l'établissement d'une relation commerciale et de ce fait constituer des éléments de preuve quant à l'existence d'une commande de prestations.

3.11 Documents contractuels formation professionnelle :

INP fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à INP un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

#### **4. MODALITES DE PAIEMENT**

4.1 Tous les achats effectués à la société INP sont payables en Euros à réception de facture sauf accord préalable écrit entre le client et INP.

4.2 La société INP se réserve le droit de suspendre sans mise en demeure toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. La société INP se réserve notamment le droit de refuser ses prestations de services émanant d'une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours d'administration.

4.3 Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours, ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante euros (40 €) due au titre des frais de recouvrement.

4.4 Les factures de formation sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante euros (40 €) due au titre des frais de recouvrement. En cas d'absence ou de retard de règlement, INP se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. INP pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si INP n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## **5. MODALITES DE LIVRAISON**

5. Les prestations de services proposées par INP ne sont valables qu'en France Métropolitaine. Pour les autres pays veuillez nous consulter.

5.2 Pour tout paiement d'acompte par chèque ou virement, votre commande ne sera validée qu'à réception de votre chèque ou virement.

5.3 La livraison est considérée comme réalisée dès la date de la première présentation des livrables définis pour la prestation du client. La propriété de la prestation effectuée est totalement transférée lorsque le paiement est intégral.

## **6. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE**

La société INP s'engage à ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisées pour ses clients, sauf sur accord du client.

## **7. ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les conditions générales de vente présentées ci-dessus sont régies par le droit français. Toute contestation concernant ces conditions générales de vente à défaut d'accord amiable sera soumise au seul Tribunal de Commerce compétent.

## **8. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations recueillies dans le cadre de relations commerciales sont destinées exclusivement à un usage interne, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Les prospects ou clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent selon l'article 34 de la loi Informatique et libertés. Pour l'exercer ils peuvent s'adresser par courrier postal à : INP – 436 route de Pouilly 42155 OUCHES

## **9. CONDITIONS D'ANNULATION STAGE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 15 jours avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. La notion de cas de force majeure ne pourra être invoquée.

En cas d'annulation communiquée au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité. En cas d'annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client. En cas de report, les conditions sont reportées et adaptées aux nouvelles dates de formation.